



Conseil économique et social

Distr. générale
28 septembre 2010
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance Conseil d'administration

Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2010

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
Première session ordinaire, 12-14 janvier 2010	
2010/1 Rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social	3
2010/2 Recommandation relative à l'approbation d'une affectation de ressources ordinaires supplémentaires aux programmes de pays approuvés	3
2010/3 Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2010	4
2010/4 Rapport sur l'application du principe de recouvrement de l'UNICEF	6
2010/5 Suite donnée à la décision 2009/20 du Conseil d'administration sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011	6
Session annuelle, 1^{er}-4 juin 2010	
2010/6 Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus en 2009 et rapport sur l'examen approfondi du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013	7
2010/7 Rapport sur les progrès accomplis dans la suite donnée par l'administration à l'évaluation de la politique d'égalité des sexes	8
2010/8 Projets de descriptif de programme de pays	9
2010/9 Demande de la part de la République-Unie de Tanzanie de présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM	10
2010/10 Prorogations de programmes de pays en cours	10
Seconde session ordinaire, 7-9 septembre 2010	
2010/11 Projet de programme de travail des sessions de 2011 du Conseil d'administration .	11
2010/12 Projets de descriptif de programme de pays	13

2010/13	Recommandation relative à l'approbation d'une affectation de ressources ordinaires supplémentaires aux programmes de pays approuvés	14
2010/14	Prolongation du programme de coopération avec Rotary International pour l'éradication de la poliomyélite	16
2010/15	Reconduction de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins	16
2010/16	Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations	17
2010/17	Rapport annuel sur les activités d'audit interne	18
2010/18	Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF	18
2010/19	Plan stratégique à moyen terme : estimations financières pour la période 2010-2013	19
2010/20	Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats – rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF	20
2010/21	Progrès de la gestion des ressources humaines réalisés à l'UNICEF	21

Première session ordinaire

2010/1

Rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social (E/ICEF/2010/3);
2. *Rappelle* sa décision 2009/2, relative au rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social pour 2009 (E/ICEF/2009/3);
3. *Réaffirme* qu'il importe d'appliquer intégralement la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2007, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
4. *Se félicite* des progrès accomplis en ce qui concerne la contribution de l'UNICEF à la réalisation de l'examen triennal complet;
5. *Salue* les efforts faits par l'UNICEF pour que figurent dans le rapport une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés, et demande que de nouveaux progrès soient accomplis en ce sens dans les rapports à venir;
6. *Prie en outre* l'UNICEF de continuer à utiliser une présentation davantage axée sur les résultats pour les autres rapports pertinents soumis au Conseil d'administration;
7. *Prie* l'UNICEF de faire figurer dans les prochains rapports des recommandations visant à améliorer davantage l'application de l'examen triennal complet;
8. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné (E/ICEF/2010/3) au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations et des avis formulés par les délégations à la présente session;
9. *Demande* qu'à l'avenir, ce rapport soit présenté au Conseil d'administration pour suite à donner et soumission au Conseil économique et social.

Première session ordinaire

14 janvier 2010

2010/2

Recommandation relative à l'approbation d'une affectation de ressources ordinaires supplémentaires aux programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve l'affectation d'un montant total de 57 137 000 dollars de ressources ordinaires supplémentaires aux programmes approuvés, comme indiqué ci-après.

Tableau
Ressources ordinaires supplémentaires pour 2010 et 2011

(En dollars des États-Unis)

Région ou pays*	Durée approuvée du programme	Dépenses	Dépenses	Solde des	Ressources
		prévues pour 2010**	prévues pour 2011**	ressources ordinaires de 2010	ordinaires supplémentaires à approuver
		(A)	(B)	(C)	(A + B - C)
Azerbaïdjan	2005-2010	917 000	–	50 000	867 000
Chili	2005-2010	750 000	–	–	750 000
Mozambique***	2007-2011	16 009 000	16 009 000	–	32 018 000
Philippines***	2005-2011	3 053 000	3 053 000	–	6 106 000
République islamique d’Iran	2005-2010	1 479 000	–	78 000	1 401 000
République populaire démocratique de Corée	2007-2010	1 861 000	–	–	1 861 000
Serbie	2005-2010	750 000	–	–	750 000
Somalie	2008-2010	8 634 000	–	–	8 634 000
Uruguay	2005-2010	750 000	–	–	750 000
Programme régional pour les enfants et les femmes de Palestine	2008-2010	4 000 000	–	–	4 000 000
Total					57 137 000

* Les prorogations de tous les programmes de pays en cours d’exécution visés ici figurent dans le document E/ICEF/2009/P/L.32.

** D’après les dernières estimations disponibles.

*** Les ressources ordinaires supplémentaires nécessaires aux fins du financement des programmes du Mozambique et des Philippines doivent être approuvées pour 2010 et 2011.

*Première session ordinaire
14 janvier 2010*

2010/3

Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2010

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats privés pour la campagne 2010

Le Conseil d’administration

1. *Approuve*, pour l’exercice 2010 (1^{er} janvier-31 décembre), les prévisions de dépenses de 125,3 millions de dollars ventilées comme suit et récapitulées dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2010/AB/L.1 :

	<i>(Millions de dollars É.-U.)</i>
Commissions versées aux bureaux extérieurs	1,6
Coût de revient des produits livrés	27,6
Dépenses d'exploitation – commercialisation	40,1
Dépenses d'exploitation – services d'appui	30,4
Mises de fonds	25,6
Montant total consolidé des dépenses	125,3

2. *Autorise* l'UNICEF à :

a) Engager des dépenses conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2010/AB/L.1; en engager davantage, sans dépasser le montant indiqué dans la colonne III du même tableau, si les fonds levés et les recettes des ventes de cartes et de cadeaux atteignent les niveaux indiqués dans la colonne III; et, de même, en engager moins que le montant indiqué dans la colonne II, dans la mesure où ce sera nécessaire en cas de chute des recettes nettes;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux sessions du Conseil, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires, si c'est nécessaire pour exécuter le programme de travail approuvé pour 2010.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2010

Le Conseil d'administration

Note que les prévisions de recettes nettes du programme Fonds et partenariats privés pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 s'élèvent à 485,9 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2010/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* le système des mises de fonds, le montant pour 2010 étant égal à 25,6 millions de dollars;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager au cours de l'exercice 2010 des dépenses correspondant au coût de revient des produits livrés (production et achat de matières premières, de cartes et d'autres produits) pour l'exercice 2011, et ce, pour un montant ne pouvant dépasser 27,7 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats privés (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2010/AB/L.1);

3. *Approuve* l'affectation, à titre transitoire, d'un montant de 12,6 millions de dollars pour le mois de janvier 2011, à imputer au budget annuel du programme Fonds et partenariats privés pour 2011.

D. Plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats privés

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats privés, présenté au tableau 6 du document E/ICEF/2010/AB/L.1.

Première session ordinaire

14 janvier 2010

2010/4

Rapport sur l'application du principe de recouvrement de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2006/7 sur le réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF;

2. *Prend note* du rapport sur l'application du principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/2010/AB/L.3);

3. *Prie à nouveau* la Directrice générale, comme il l'a déjà fait dans la décision 2008/2 sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009, de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les ressources ordinaires ne servent pas à subventionner des projets financés sur d'autres ressources;

4. *Rappelle* sa décision 2009/20 sur le budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011, dans laquelle il priait la Directrice générale d'améliorer ce budget pour l'exercice biennal 2012-2013, ce qui serait une étape sur la voie d'un budget unique intégré pour le Fonds, notamment en fournissant des indications sur le recouvrement des coûts décrivant le calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, telles des informations actualisées sur les coûts variables indirects des activités de l'UNICEF, afin que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

5. *Recommande* que la question du recouvrement des coûts soit inscrite dans la « feuille de route » pour atteindre les objectifs énoncés dans la décision 2009/20.

Première session ordinaire

14 janvier 2010

2010/5

Suite donnée à la décision 2009/20 du Conseil d'administration sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de la présentation de la note d'information conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF, relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré;

2. *Rappelle* sa décision 2009/20 et souligne que les mesures de suivi devront tenir compte de toutes les recommandations;

3. *Prie instamment* l'UNICEF d'accepter le calendrier proposé dans la feuille de route et de le tenir informé des progrès accomplis;
4. *Décide* d'inscrire au budget d'appui biennal la mise à jour de la matrice des résultats du budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011.

*Première session ordinaire
14 janvier 2010*

Session annuelle

2010/6

Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus en 2009 et rapport sur l'examen approfondi du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport annuel du Directeur général et du rapport sur l'examen approfondi du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013 (E/ICEF/2010/9), ainsi que du document connexe relatif aux annexes révisées dudit plan (E/ICEF/2010/10), et apprécie les efforts déployés, notamment l'analyse des résultats et les révisions effectuées sur la base de cet examen;
2. *Approuve* les conclusions générales de l'examen, y compris les ajustements envisagés pour la période du plan stratégique à moyen terme restant à courir;
3. *Réaffirme* que l'UNICEF doit continuer à améliorer la présentation axée sur les résultats pour les rapports qui lui sont soumis et espère que des progrès seront accomplis en la matière dans les rapports annuels à compter de 2011, y compris une meilleure démonstration de sa valeur ajoutée en ce qui concerne les résultats nationaux;
4. *Prie* l'UNICEF de continuer à rendre compte des résultats de ses contributions aux secours et à l'assistance humanitaires, de la programmation commune le cas échéant et des contributions en amont aux capacités et politiques nationales;
5. *Se félicite* de l'insertion des enseignements tirés et des recommandations d'action dans le rapport annuel du Directeur général et l'examen approfondi du plan stratégique à moyen terme, et prie l'UNICEF de faire figurer dans ses rapports annuels ultérieurs, à compter de 2011, des mesures concrètes pour tenir compte de ces enseignements et recommandations et de rendre compte des progrès accomplis;
6. *Souligne* qu'il est nécessaire de rendre compte des progrès réalisés sur les indicateurs par rapport aux données de base du plan stratégique à moyen terme, pour permettre de mieux comparer les résultats obtenus au fil des ans vers les objectifs fixés;
7. *Encourage* l'UNICEF à intégrer les résultats en matière d'égalité des sexes tout au long du rapport annuel du Directeur général et lui demande de continuer à améliorer le bilan sur cette question transversale;

8. *Attend avec intérêt* un débat sur l'examen de fin de cycle du plan stratégique à moyen terme prorogé et sur le processus d'élaboration du prochain plan stratégique à moyen terme à la première session ordinaire de 2012.

Session annuelle

4 juin 2010

2010/7

**Rapport sur les progrès accomplis dans la suite donnée
par l'administration à l'évaluation de la politique d'égalité des sexes**

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que l'égalité des sexes constitue l'un des axes transversaux du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF;

2. *Réaffirme aussi* que l'UNICEF doit promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que les droits des enfants, et en particulier des filles;

3. *Prend note* du rapport et de la matrice des progrès de la mise en œuvre de la réponse de l'administration à l'évaluation de la politique d'égalité des sexes (E/ICEF/2010/11 et E/ICEF/2010/12);

4. *Se félicite* des efforts que l'UNICEF fait pour améliorer la formation et diffuser des directives opérationnelles pratiques à l'intention de son personnel dans tous ses domaines d'intervention, pour l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les programmes;

5. *Souligne* la nécessité de programmer et d'obtenir des résultats sur le plan de l'égalité des sexes, objectif essentiel de la politique à mettre en œuvre pour contribuer à l'exécution du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2013;

6. *Prie* l'UNICEF de prendre des mesures concrètes pour améliorer la détermination, la définition et la réalisation des résultats recherchés en matière d'égalité des sexes au niveau des pays, y compris la collecte de données ventilées par sexe;

7. *Souligne* qu'il faut se doter de moyens financiers et humains adéquats pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et, à cet égard, engage vivement l'UNICEF à suivre ses investissements en ressources en établissant un indicateur de l'égalité des sexes qui lui serve de référence pour mesurer et suivre les progrès accomplis;

8. *Recommande fortement* que des progrès soient faits dans la mise en œuvre des mécanismes qui permettent de faire jouer la responsabilité institutionnelle;

9. *Demande instamment* la poursuite des efforts en matière d'encadrement en vue de mieux intégrer l'égalité des sexes dans la programmation et les politiques, au siège comme au niveau des régions et des pays, et aussi une amélioration des activités ciblées;

10. *Prie l'UNICEF de lui rendre compte des progrès de son action en faveur de l'égalité des sexes, conformément au plan stratégique à moyen terme, à la session annuelle de 2011.*

Session annuelle

4 juin 2010

2010/8

Projets de descriptif de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global pour les programmes de coopération de pays suivants :

<i>Régions-pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2010</i>
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants				
Azerbaïdjan	2011-2015	4 585 000	12 500 000	P/L.2
Bélarus	2011-2015	3 750 000	4 200 000	P/L.3
Géorgie	2011-2015	3 750 000	25 300 000	P/L.4
Serbie ¹	2011-2015	3 750 000	50 500 000	P/L.5 et P/L.5/Add.1
Turquie	2011-2015	4 180 000	38 000 000	P/L.6
Asie de l'Est et Pacifique				
Cambodge	2011-2015	32 530 000	75 000 000	P/L.7
Chine	2011-2015	50 615 000	82 000 000	P/L.8
Malaisie	2011-2015	3 750 000	10 000 000	P/L.10
Myanmar	2011-2015	83 585 000	115 000 000	P/L.11
République populaire démocratique de Corée	2011-2015	9 305 000	118 842 000	P/L.9
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Swaziland	2011-2015	3 755 000	31 750 000	P/L.12
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Iraq	2011-2014	7 936 000	200 000 000	P/L.13
Enfants et femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé	2011-2013	12 000 000	26 085 000	P/L.14

¹ Les activités de l'UNICEF au Kosovo sont planifiées et exécutées conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Session annuelle

4 juin 2010

2010/9

Demande de la part de la République-Unie de Tanzanie de présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17 sur la procédure d'approbation des programmes de pays,

1. *Prend note* de la demande de la République-Unie de Tanzanie visant à la présentation d'un projet de descriptif de programme de pays commun, incorporant un texte explicatif commun assorti d'éléments propres à chaque organisme, cadres de résultats et ressources nécessaires en conséquence, au PNUD, au FNUAP, à l'UNICEF et au PAM;

2. *Note* que le projet de descriptif de programme de pays commun sera soumis pour examen par les différents organismes pendant la première session ordinaire de 2011 et pour approbation des composantes propres à chacun pendant la session annuelle de 2011;

3. *Décide* d'examiner le projet de descriptif de programme de pays commun de la République-Unie de Tanzanie à titre exceptionnel;

4. *Décide également* que le descriptif de programme de pays commun révisé sera affiché sur le site Web de chaque organisme, au plus tard six semaines après l'examen et qu'une version papier du document révisé sera fournie, sur demande, aux membres du Conseil d'administration par le secrétariat;

5. *Souligne* que, conformément à ses décisions 2002/4 et 2006/19, la composante propre à chaque organisme du descriptif de programme de pays commun sera approuvée selon la procédure d'approbation tacite, sans présentation ni examen, sauf si cinq membres au moins ont informé, par écrit, le secrétariat, avant la session, qu'ils souhaitent porter le descriptif de programme de pays commun à l'attention du Conseil d'administration.

*Session annuelle
4 juin 2010*

2010/10

Prorogations de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation pour un an, approuvée par la Directrice générale, comme il est indiqué au tableau 1 du document E/ICEF/2010/P/L.15, des programmes des pays suivants : Afrique du Sud, Albanie, Bangladesh, Cap-Vert, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Kirghizistan, Mauritanie, Oman, Pérou, Tchad, Ukraine et Viet Nam;

2. *Approuve* la prorogation, pour deux ans, du programme de la Namibie, du Népal, du Pakistan et de la Sierra Leone et la deuxième prorogation pour un an du programme du Chili et de la République islamique d'Iran, ainsi qu'il est indiqué au tableau 2 du document E/ICEF/2010/P/L.15.

*Session annuelle
4 juin 2010*

Seconde session ordinaire

2010/11

Projet de programme de travail des sessions de 2011 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Adopte*, pour ses sessions de 2011, le projet de programme de travail ci-après, sous réserve des révisions qui pourraient y être apportées en cours d'année;

2. *Prend note* de l'alourdissement constant du programme de travail de ses secondes sessions ordinaires et *recommande* à l'UNICEF d'étudier les moyens de mieux répartir sur toute l'année l'examen des points de son ordre du jour, en tenant compte de ses décisions antérieures et en essayant d'harmoniser son calendrier avec celui du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour l'examen des questions d'intérêt commun.

*Première session ordinaire
8-11 février 2011*

*Session annuelle
20-23 juin 2011*

*Seconde session ordinaire
12-15 septembre 2011*

Questions d'organisation et de procédure

Élection du Président et des vice-présidents du Conseil d'administration (A)

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Rapport annuel au Conseil économique et social* (A) (2010/1)

Coopération opérationnelle : adoption des descriptifs révisés de programme de pays (A)

Projet de descriptif de programme commun de pays – République-Unie de Tanzanie*** (A), (2010/9)

Rapport oral sur la fonction de gestion des savoirs et de recherche à l'UNICEF

Débat thématique sur les résultats obtenus et les enseignements tirés dans le domaine d'intervention n° 1 du plan stratégique à moyen terme : Survie et développement du jeune enfant

Questions d'organisation et de procédure

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme** (2009/7) (A)

Coopération opérationnelle : adoption du descriptif révisé de programme commun de pays – République-Unie de Tanzanie (A)

Projets de descriptifs de programme de pays*** (A)

Prorogations de programmes de pays en cours (2009/11) (A)

Rapport sur les progrès de l'égalité des sexes à l'UNICEF (2010/7) (D)

Débat thématique sur les résultats obtenus et les enseignements tirés dans le

Questions d'organisation et de procédure

Projet de programme de travail des sessions de 2012 du Conseil d'administration (A)

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération opérationnelle : adoption des descriptifs révisés de programme de pays (A)

Projets de descriptifs de programme de pays*** (A)

Récapitulatifs par région des examens à mi-parcours des programmes de pays (D)

Sensibilisation, élaboration de programmes et programmes multinationaux (A)

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF (I)

Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des

<i>Première session ordinaire 8-11 février 2011</i>	<i>Session annuelle 20-23 juin 2011</i>	<i>Seconde session ordinaire 12-15 septembre 2011</i>
	<p>domaine d'intervention n° 4 du plan stratégique à moyen terme : Protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance</p>	<p>Nations Unies sur le VIH/sida</p> <p>Débat thématique sur les résultats obtenus et les enseignements tirés dans le domaine d'intervention n° 2 du plan stratégique à moyen terme : Éducation de base et égalité des sexes</p>
<p>Évaluation et vérification des comptes</p>	<p>Évaluation et vérification des comptes</p>	<p>Évaluation et vérification des comptes</p> <p>Rapport sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (2008/4) (D)</p> <p>Rapport annuel sur les activités d'audit interne**** (1997/28) (D)</p>
<p>Questions relatives aux ressources, aux finances et au budget</p> <p>Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (I)</p> <p>Collecte de fonds auprès du secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2011 (A)</p> <p>Réunion d'annonces de contributions</p>	<p>Questions relatives aux ressources, aux finances et au budget</p>	<p>Questions relatives aux ressources, aux finances et au budget</p> <p>Budget d'appui pour l'exercice biennal 2012-2013 (A)</p> <p>Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2011-2014 (A)</p> <p>Collecte de fonds auprès du secteur privé : rapport financier et états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2010 (D)</p> <p>Rapport financier et états financiers intermédiaires pour l'année terminée le 31 décembre 2010, première année de l'exercice biennal 2010-2011 (D)</p> <p>État d'avancement de l'introduction des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) (D)</p>

Première session ordinaire
8-11 février 2011

Session annuelle
20-23 juin 2011

Seconde session ordinaire
12-15 septembre 2011

Questions diverses

Questions diverses

Questions diverses

Déclaration du Président de
l'Association mondiale du
personnel de l'UNICEF

Rapports sur les visites du
Conseil d'administration
sur le terrain (I)

- * Les rapports pertinents du Corps commun d'inspection seront également examinés au titre de ce point.
 ** Un ensemble de données complémentaires relatif à ce point de l'ordre du jour est disponible au titre de ce point.
 *** Les données consolidées concernant les résultats et l'exécution des programmes pour le précédent cycle de programmation de chacun des programmes de pays peuvent être consultées, avec les projets de descriptif de programme de pays correspondants, sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF (décision 2008/17).
 **** La suite donnée par l'administration au rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes pour 2009 sera également examinée au titre de ce point (décision 2009/19).

Le Conseil d'administration examine quatre types de points de l'ordre du jour :

- i) *Pour suite à donner (A)* : Le Conseil d'administration examine la question et prend une décision. Le secrétariat établit la documentation officielle et rédige un projet de décision pour examen par le Conseil;
- ii) *Pour examen (D)* : Le Conseil d'administration examine le rapport établi par le secrétariat. Celui-ci ne rédige pas de projet de décision, mais le Conseil peut décider de se prononcer sur la question;
- iii) *Pour information (I)* : Le secrétariat établit la documentation demandée par le Conseil d'administration pour information;
- iv) *Rapports oraux* : Les rapports oraux sont présentés à la demande du Conseil d'administration. Ils sont accompagnés de documents de référence brefs et sans caractère officiel.

Deuxième session ordinaire
9 septembre 2010

2010/12

Projets de descriptif de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global pour les programmes de coopération avec les pays ci-après :

Région ou pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Document E/ICEF/2010/
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Somalie	2011-2015	42 325 000	281 000 000	P/L.22
Zambie	2011-2015	42 795 000	83 765 000	P/L.23
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Burkina Faso	2011-2015	75 745 000	87 800 000	P/L.24
Amériques et Caraïbes				
Uruguay	2011-2015	3 750 000	6 250 000	P/L.25

Région ou pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Document E/ICEF/2010/
Asie de l'Est et Pacifique				
Indonésie	2011-2015	27 700 000	127 500 000	P/L.27
Asie du Sud				
Maldives	2011-2015	3 750 000	3 480 000	P/L.28

*Deuxième session ordinaire
9 septembre 2010*

2010/13

Recommandation relative à l'approbation d'une affectation de ressources ordinaires supplémentaires aux programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prolongation de six mois du programme de pays pour la République-Unie de Tanzanie, du 1^{er} janvier au 30 juin 2011;

2. *Approuve* l'affectation d'un montant total de 340 230 086 dollars de ressources ordinaires supplémentaires aux fins du financement des programmes approuvés, comme indiqué ci-après.

Tableau 1

Ressources ordinaires supplémentaires pour des programmes en cours

(En dollars des États-Unis)

Région ou pays	Durée du programme approuvé	Plafond des ressources ordinaires disponibles au 1 ^{er} janvier 2011	Dépenses prévues pour 2011*	Dépenses prévues pour 2012	Ressources ordinaires supplémentaires à approuver
		(A)	(B)	(C)	(B + C - A)
Belize	2007-2011	419 455	750 000	–	330 545
Égypte	2007-2011	1 567 000	3 090 000	–	1 523 000
El Salvador	2007-2011	623 809	750 000	–	126 191
Érythrée	2007-2011	1 073 000	1 963 000	–	890 000
Éthiopie	2007-2011	1 063 222	40 053 000	–	38 989 778
Gabon	2007-2011	345 000	750 000	–	405 000
Gambie	2007-2011	624 860	1 071 000	–	446 140
Guinée	2007-2011	0	7 228 000	–	7 228 000
Haiti	2009-2011	2 116 800	3 024 000	–	907 200
Jamaïque	2007-2011	431 000	750 000	–	319 000
Madagascar	2008-2011	487 000	11 909 000	–	11 422 000
Malawi	2008-2011	2 185 000	9 390 000	–	7 205 000
Panama	2007-2011	0	750 000	–	750 000
République centrafricaine	2007-2011	0	3 863 000	–	3 863 000
République de Moldova	2007-2011	693 000	750 000	–	57 000

Région ou pays	Durée du programme approuvé	Plafond des ressources ordinaires disponibles au 1 ^{er} janvier 2011	Dépenses prévues pour 2011*	Dépenses prévues pour 2012	Ressources ordinaires supplémentaires à approuver
		(A)	(B)	(C)	(B + C - A)
République démocratique populaire lao	2007-2011	1 075 000	1 965 000	–	890 000
République dominicaine	2007-2011	681 376	750 000	–	68 624
Sao Tomé-et-Principe	2007-2011	480 125	750 000	–	269 875
Sénégal	2007-2011	0	5 346 000	–	5 346 000
Tunisie	2007-2011	556 000	750 000	–	194 000
Yémen	2007-2011	0	7 153 000	–	7 153 000
Zimbabwe	2007-2011	1 045 743	4 681 000	–	3 635 257
Cameroun	2008-2012	126 000	6 268 000	6 268 000	12 410 000
Guinée-Bissau	2008-2012	2 059 000	2 149 000	2 149 000	2 239 000
Libéria	2008-2012	3 961 000	4 963 000	4 963 000	5 965 000
République démocratique du Congo	2008-2012	26 594 313	54 946 000	54 946 000	83 297 687
Soudan	2009-2012	9 940 000	10 345 000	10 345 000	10 750 000
Total					206 680 297

* D'après les estimations les plus récentes.

Tableau 2

Ressources ordinaires supplémentaires pour les programmes de pays en cours d'exécution qui ont été prolongés pour 2011 ou 2012

(En dollars des États-Unis)

Programme de pays*	Durée du programme approuvé	Ressources ordinaires supplémentaires à approuver pour 2010	Dépenses prévues pour 2011**	Plafond des ressources ordinaires disponibles au 1 ^{er} janvier 2012	Dépenses prévues pour 2012**	Montant total des ressources ordinaires supplémentaires à approuver
		(A)	(B)	(C)	(D)	(A + B - C + D)
Albanie	2006-2011	–	750 000	0	–	750 000
Afrique du Sud	2007-2011	–	997 000	9 725	–	987 275
Bangladesh	2006-2011	–	22 482 000	288 066	–	22 193 934
Cap-Vert	2006-2011	–	750 000	0	–	750 000
Chili	2006-2011	–	750 000	200	–	749 800
Fédération de Russie	2006-2011	–	797 000	411 121	–	385 879
Ghana	2006-2011	–	8 611 000	0	–	8 611 000
Guyana	2006-2011	–	750 000	0	–	750 000
Kirghizistan	2006-2011	–	920 000	0	–	920 000
Mauritanie	2009-2011	–	1 804 000	0	–	1 804 000
Pérou	2006-2011	–	750 000	296 527	–	453 473
République islamique d'Iran	2006-2011	–	1 479 000	0	–	1 479 000
République-Unie de Tanzanie ¹	2006-2011	–	20 748 000	0	–	10 374 000

<i>Programme de pays*</i>	<i>Durée du programme approuvé</i>	<i>Ressources ordinaires supplémentaires à approuver pour 2010</i>	<i>Dépenses prévues pour 2011**</i>	<i>Plafond des ressources ordinaires disponibles au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Dépenses prévues pour 2012**</i>	<i>Montant total des ressources ordinaires supplémentaires à approuver</i>
		(A)	(B)	(C)	(D)	(A + B - C + D)
Tchad	2006-2011	–	11 317 000	0	–	11 317 000
Ukraine	2006-2011	–	836 000	185 000	–	651 000
Viet Nam	2006-2011	–	3 610 000	794 572	–	2 815 428
Namibie	2006-2012	–	750 000	–	750 000	1 500 000
Népal	2008-2012	–	6 832 000	–	6 832 000	13 664 000
Pakistan ²	2009-2012	350 000	17 879 000	–	17 879 000	36 358 000
Sierra Leone	2008-2012	–	8 643 000	–	8 643 000	17 286 000
Total						133 549 789

* Les prorogations des programmes de pays en cours d'exécution visés ici figurent dans le document E/ICEF/2010/P/L.15.

** D'après les estimations les plus récentes.

¹ Le montant des dépenses prévues pour 2011 s'élève à 20 748 000 dollars pour la République-Unie de Tanzanie. Le montant supplémentaire demandé au titre des ressources ordinaires représente la moitié du montant annuel des dépenses prévues au titre des ressources ordinaires, ce qui couvrira la prolongation de six mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2011, du programme de pays.

² Du fait de l'ajustement du plafond des ressources ordinaires de 2010 pour le Pakistan, un montant supplémentaire de 350 000 dollars de ressources ordinaires est demandé pour ce pays en 2010.

*Deuxième session ordinaire
9 septembre 2010*

2010/14

Prolongation du programme de coopération avec Rotary International pour l'éradication de la poliomyélite

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* la prolongation, pour la période de cinq ans allant de 2011 à 2015, du programme de coopération avec le programme PolioPlus du Rotary International, conformément aux dispositions de son document initial E/ICEF/1990/P/L.35, modifié par sa décision 2005/12.

2. *Engage vivement* tous ceux qui participent à la campagne d'éradication de la poliomyélite à mieux coordonner leur action et à redoubler d'efforts pour parvenir au but.

*Deuxième session ordinaire
9 septembre 2010*

2010/15

Reconduction de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins

Le Conseil d'administration

Approuve la reconduction, pour une période de cinq ans allant de 2011 à 2015, de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins, conformément aux

dispositions du document initial qu'il avait approuvé en 1991 (E/ICEF/1991/P/L.41), à concurrence de 10 millions de dollars et sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

Deuxième session ordinaire

9 septembre 2010

2010/16

Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2010/18);

2. *Réaffirme* le rôle crucial que la fonction d'évaluation joue à l'UNICEF, *se félicite* des progrès accomplis dans le sens du renforcement de cette fonction et *encourage* l'UNICEF à continuer à tâcher de résoudre les difficultés restantes;

3. *Salue* les efforts faits par l'UNICEF pour renforcer ses capacités d'évaluation, tant en interne qu'au niveau des pays, et lui *demande* d'indiquer, dans son rapport annuel de 2011 sur la fonction d'évaluation, les résultats concrets de ces efforts ainsi que les mesures encore à prendre pour s'atteler aux difficultés restantes;

4. *Note avec satisfaction* que les évaluations sont à présent ventilées par pays, région et thème, et *invite* l'UNICEF à indiquer le nombre des évaluations prévues et celui des évaluations effectivement réalisées, à préciser la mesure dans laquelle elles satisfont aux critères d'évaluation convenus au niveau international et à ventiler également les évaluations par type;

5. *Rappelle* que l'UNICEF est dans la nécessité de continuer à accroître le financement de ses activités d'évaluation au même rythme que l'ensemble des dépenses relatives aux programmes et de veiller à ce que des capacités d'évaluation adéquates soient déployées à l'échelon des pays, soit en envoyant du personnel spécialisé en nombre suffisant, soit en renforçant le soutien apporté par les bureaux régionaux;

6. *Note* les efforts faits par l'UNICEF pour accroître le nombre et la qualité des mesures prises par l'administration pour donner suite aux évaluations et lui *demande* d'indiquer l'état d'avancement de ces mesures dans son rapport annuel de 2011 sur la fonction d'évaluation;

7. *Encourage* l'UNICEF à mieux intégrer les questions transversales dans ses méthodes d'évaluation, notamment les approches fondées sur les droits de l'homme et l'analyse des rapports sociaux de sexe;

8. *Engage* l'UNICEF à continuer de renforcer la fonction d'évaluation à tous les niveaux de l'organisation, et en particulier dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays;

9. *Approuve* la proposition de reclasser le poste de directeur de l'évaluation de la classe D-1 à la classe D-2, avec effet immédiat, dans les limites du budget approuvé pour l'exercice biennal.

Deuxième session ordinaire

9 septembre 2010

2010/17

Rapport annuel sur les activités d'audit interne

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'audit interne en 2009 (E/ICEF/2010/AB/L.5 et E/ICEF/2010/AB/L.5/Corr.1), du rapport pour 2009 adressé au Directeur général par le Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF et du rapport sur la suite donnée par l'administration de l'UNICEF au rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes pour 2009 (E/ICEF/2010/AB/L.6);

2. *Se félicite* de l'augmentation du nombre des audits menés à bien chaque année durant la période 2007-2009;

3. *Prie* l'administration de l'UNICEF de continuer à s'attacher au suivi et à la mise en œuvre des observations issues des audits internes et des recommandations formulées par les vérificateurs des comptes, surtout dans les domaines à haut risque, en tenant compte, s'il y a lieu, de l'analyse des causes profondes figurant dans le rapport;

4. *Demande* à l'administration de l'UNICEF de remédier aux faiblesses systémiques de l'organisation, en particulier dans la gestion des programmes et la gestion financière, dans les services d'achat et dans la gestion des actifs;

5. *Note* qu'il n'y a pas d'outils permettant de mesurer l'efficacité des fonctions d'appui à l'échelon des pays et prie l'UNICEF de mettre au point des directives, des objectifs et des indicateurs précis pour stimuler l'efficacité dans les bureaux de pays, et de lui faire rapport sur tout gain d'efficacité réalisé.

*Deuxième session ordinaire
9 septembre 2010*

2010/18

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF sur les activités que celui-ci a menées en 2009 (E/ICEF/2010/17);

2. *Constata* que le Bureau de la déontologie a contribué utilement à l'activité de l'UNICEF;

3. *Encourage* l'administration de l'UNICEF à inviter le Chef du Bureau de la déontologie à siéger comme observateur aux réunions de l'équipe dirigeante qui s'y prêtent, afin d'inciter au respect de normes de conduite rigoureuses et de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts institutionnels;

4. *Prie* l'UNICEF de le tenir informé des progrès accomplis dans l'exécution du plan d'action du Bureau de la déontologie, en faisant notamment état, éléments concrets à l'appui, des effets produits et des résultats obtenus;

5. *Invite* le Bureau de la déontologie à se servir des jugements portés par le personnel de l'UNICEF sur les formations qui lui sont dispensées pour veiller à ce

que ces dernières continuent d'être utiles et efficaces et constituent un bon investissement;

6. *Invite également* le Bureau de la déontologie à continuer de renforcer ses séances d'information, ses formations et ses services de conseil destinés à la direction et au personnel de l'UNICEF;

7. *Note* que, à en juger par le « Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF » (E/ICEF/2009/15) qu'il a approuvé par sa décision 2009/8, le Bureau de la déontologie est chargé d'élaborer, examiner et diffuser des politiques et de formuler des avis concernant les questions de déontologie (conflits d'intérêts ou activités extérieures par exemple) et, en conséquence, *prie* l'UNICEF de confier au Bureau de la déontologie la responsabilité d'examiner les possibilités de conflit d'intérêts lors de la nomination des cadres supérieurs appelés à exercer des fonctions de contrôle auxquelles les procédures de sélection instituées par le Secrétaire général ne s'appliquent pas;

8. *Prie* l'administration de l'UNICEF de continuer à fournir au Bureau de la déontologie les moyens humains et financiers dont il a besoin pour mener efficacement ses activités, en s'attachant en priorité à renforcer ses compétences et ses capacités;

9. *Prie* le Directeur général de l'UNICEF :

a) De veiller à ce que les principaux critères de sélection du Chef du Bureau de la déontologie soient une compétence confirmée et l'expérience des domaines pertinents;

b) De veiller à ce qu'un organisme indépendant examine les possibilités de conflits d'intérêts avant la nomination;

c) De limiter la durée de l'engagement à cinq années pleines, cet engagement étant renouvelable une fois à titre exceptionnel pour un maximum de cinq ans;

d) D'exclure toute réintégration du Chef du Bureau de la déontologie dans l'UNICEF une fois la durée de son engagement écoulée.

10. *Demande* au Bureau de la déontologie de l'UNICEF de lui faire rapport à ses futures sessions annuelles.

*Deuxième session ordinaire
9 septembre 2010*

2010/19

Plan stratégique à moyen-terme : estimations financières pour la période 2010-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour 2010-2013 figurant dans le document E/ICEF/2010/AB/L.7, qui représentent un cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le cadre de prévisions financières pour 2010-2013 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 1 190 millions de dollars au

titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires en 2011, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables;

3. *Approuve* la suspension, pour 2010 et 2011, du virement annuel de 30 millions de dollars à la réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service, compte tenu des effets de la récession économique mondiale, si les prévisions de recettes et de dépenses retenues dans le rapport se matérialisent, et prie l'UNICEF de continuer à effectuer des virements annuels à la réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service, conformément à sa décision 2008/20, si les soldes de ressources ordinaires inutilisés en fin d'exercice le permettent.

*Deuxième session ordinaire
9 septembre 2010*

2010/20

Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats – rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'analyse figurant dans le document DP-FPA/2010/1-E/ICEF/2010/AB/L.10;

2. *Avalise* les définitions de coûts et les catégories d'activités et de coûts connexes proposées dans le document susmentionné (DP-FPA/2010/1-E/ICEF/2010/AB/L.10) en vue de leur entrée en application à partir de l'exercice biennal 2012-2013, avec les modifications suivantes :

- a) Activités de développement : i) programmes; ii) efficacité des activités de développement;
- b) Coordination des activités de développement des Nations Unies;
- c) Gestion : i) dépenses renouvelables; ii) dépenses non renouvelables;
- d) Activités à des fins spéciales : i) dépenses d'équipement; ii) services fournis à d'autres organismes des Nations Unies.

3. *Demande* à recevoir un complément d'information écrit avant sa première session ordinaire de 2011, sous la forme d'une note officieuse sur les différences de définition qui se retrouvent dans les catégories de coûts;

4. *Prie* l'UNICEF de présenter ses documents budgétaires pour l'exercice 2012-2013 suivant ces définitions et ces catégories de coûts;

5. *Prie* l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP d'utiliser la nouvelle classification dans les états financiers et les rapports financiers annuels qu'ils présenteront à partir de 2013, pour permettre la comparaison entre les dépenses effectives et les budgets;

6. *Prie* l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP de poursuivre leurs travaux en vue de présenter chacun un budget intégré unique à compter de 2014 et d'aligner leurs budgets sur les résultats escomptés dans leurs plans stratégiques respectifs;

7. *Prie* l'UNICEF d'élaborer, avec le PNUD et le FNUAP, conformément à sa décision 2009/20 et pour examen à sa première session ordinaire de 2011, un document officiel simulant la présentation du budget de l'exercice 2012-2013, qui offre des liens clairs et complets avec les cadres de résultats institutionnels et de gestion, tels qu'ils figurent dans leurs plans stratégiques, et *souligne* la nécessité de le consulter régulièrement avant sa première session ordinaire de 2011, notamment sur la classification des coûts et la budgétisation axée sur les résultats.

*Deuxième session ordinaire
9 septembre 2010*

2010/21

Progrès de la gestion des ressources humaines réalisés à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les progrès de la gestion des ressources humaines réalisés à l'UNICEF (E/ICEF/2010/AB/L.9);

2. *Est conscient* qu'il est capital pour l'UNICEF de pouvoir compter sur un personnel hautement qualifié pour atteindre ses objectifs, et que le recrutement et la rétention d'un tel personnel sont au premier rang de ses priorités;

3. *Sait*, à cet égard, que la compétence, la qualification, l'intégrité, le dévouement, l'équilibre entre les sexes et la diversité sont des valeurs essentielles de l'UNICEF;

4. *Note* que, à l'UNICEF, 53 % des administrateurs recrutés sur le plan international proviennent de pays industrialisés et 47 % de pays de programme qui représentent sept régions administratives de l'UNICEF, les disparités étant particulièrement flagrantes aux échelons supérieurs de la hiérarchie;

5. *Encourage* l'UNICEF à poursuivre la planification stratégique de ses effectifs et la constitution d'un vivier de compétences pour faire face aux principaux problèmes qui se posent, à savoir assurer un apport continu de compétences et mettre en place, en matière de ressources humaines, des cadres et des mécanismes répondant aux besoins opérationnels très divers qui sont les siens;

6. *Se félicite* que, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans la constitution d'un tel vivier de compétences soit la nécessité de s'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, en tenant dûment compte de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible;

7. *Engage* l'administration de l'UNICEF à continuer de prendre les mesures nécessaires pour tâcher de combler plus vite les déficits de ressources humaines tout en respectant les principes de la diversité et de l'égalité des sexes et en assurant la transparence et l'équité à tous les niveaux pour recruter au niveau international et retenir des administrateurs hautement qualifiés;

8. *Demande* à l'UNICEF de s'attaquer aux problèmes pressants de recrutement, de déploiement immédiat et de rétention du personnel dans les situations d'urgence et de transition, afin d'abaisser le taux de renouvellement du personnel d'encadrement et de préserver des niveaux d'effectifs adéquats;

9. *Engage* l'UNICEF, en vue de s'assurer une combinaison optimale de personnel qualifié, compétent et expérimenté, à encourager une rotation plus active des effectifs au sein de l'organisation, à continuer d'encourager la mobilité entre les organismes des Nations Unies pour contribuer à l'action du système des Nations Unies dans ce sens et à renforcer l'égalité des chances dans la carrière;

10. *Prie* le Directeur général d'indiquer, à partir de 2011, dans son rapport annuel, les progrès accomplis en matière de gestion des ressources humaines, y compris la mise en œuvre de la présente décision.

*Deuxième session ordinaire
9 septembre 2010*